



Conseil scientifique de l'ED 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »

14 décembre 2017 – 9h30 - salle DUBY – MMSH

Présents : P. Bonnemere, L. Herault, V. Dumas, N. Minvielle, A. Mailloux, P. Pergola, L. Verdon, J. Dubois, M. Bouiron, JC Sourisseau, M. Vernaz, Y. Doignon, S. Carpentier-Postel, P. Fournier, S. Bouffier, JM. De Grave, JP. Bracco, E. Caire, B. Fliche.

Ordre du jour

- 1/ Informations générales (DFD/CODO)
- 2/ Informations générales (ED355)
- 3/ Focus sur les Comités de Suivi Individuel (CSI)
- 4/ Budget
- 5/ Plan de formation 2017-2018
- 6/ Règlement intérieur ED
- 7/ Projet de doctorat conjoint avec l'Université Cà Foscari de Venise.

Compte rendu

- Accueil des nouveaux représentants (ENSAM – M. Vernaz ; ESPACE – S. Carpentier-Postel ; LA3M – A. Mailloux)
- Hommage à Stéphane HANROT.

1/ Informations générales

- La charte du doctorat d'AMU acte les 100h de formation obligatoires pour les doctorants inscrits à partir la rentrée 2015.
- Le Collège Doctoral (CODO) s'est doté d'un règlement intérieur, qui a été validé par la Commission Recherche d'AMU le 9 novembre 2017. Le Collège, qui fédère les 12 écoles doctorales d'AMU, est dirigé par un directeur, assisté d'un conseil et d'un comité d'orientation. Il s'appuie au plan administratif sur la direction de la formation doctorale (DFD).
- Projet de création d'une ED sécurité/défense en partenariat avec l'Institut des hautes études de la défense nationale. Les SHS seraient à priori exclues de ce dispositif. La direction

de l'ED a demandé à ce que les SHS, et en particulier l'ED 355 qui compte plusieurs doctorants en histoire militaire, soient associées à ce dispositif.

- Une discussion est en cours au sein du CODO sur les critères de répartition des contrats doctoraux entre les ED pour le prochain contrat. Les critères envisagés sont les suivants : nombre d'HDR actifs (c'est-à-dire ayant dirigé ou codirigé au moins une thèse durant les 4 dernières années), nombre de thèses soutenues, durée moyenne des thèses avec financement dédié, nombre d'abandons.
- Une réunion est prévue au collège doctoral le 8 janvier pour débattre sur ce point.
- L'OVE va prendre en charge la question du suivi des docteurs à 1 an et à 3 ans dans une enquête annuelle.
- Un document dit « convention de séjour » est en cours d'élaboration par la DFD. Il offrira une solution de substitution aux conventions de stage qui ne sont pas possibles en doctorat.

2/ Informations générales (ED355)

- Point sur le Réseau international d'écoles doctorales en sociologie/sciences sociales (REDOC : <https://redoc.uqam.ca/>) avec un projet d'école d'été, qui pourrait être organisée à AMU, et un développement des possibilités offertes par ce réseau, au sein duquel P. Fournier a accepté de représenter l'ED.
- Renouvellement du conseil de l'ED : le prochain quinquennal qui démarre en septembre 2018 suppose un renouvellement du conseil actuel, dont la composition n'est pas conforme à l'arrêté de 2016. Ce nouveau conseil comportera **26** membres : **19** membres élus (**14** représentants des unités de recherche et **5** doctorants) et **7** membres nommés (**2** représentants des BIATOS, **4** membres extérieurs et **1** représentant de l'établissement). Ce nouveau conseil sera mis en place au printemps 2018.
- Direction de l'ED : le mandat de la directrice actuelle a démarré en octobre 2014 et est prolongé jusqu'au 31 août 2018. L'élection du nouveau directeur doit avoir lieu avant cette date.
- Point sur les contrats doctoraux obtenus à la rentrée 2017-2018. La liste est distribuée.
- Inscriptions dérogatoires. La liste des demandes examinées en Bureau de l'ED est distribuée.
- Point sur les inscriptions : le décompte à ce jour est de 26 inscrits en 1A et 139 réinscriptions.
- Il manque encore 4 rapports de soutenance de 2015 et 2014. Un rappel est fait aux directeurs de laboratoire concernés.
- Conformément au projet présenté à l'HCERES, et à la décision du conseil de l'ED du 7 juin 2016, outre les 12 mentions existantes qui restent en l'état, la création d'une mention « Cultures et sociétés d'Asie » a été demandée.

3/ Focus sur les Comités de Suivi Individuel (CSI)

Le CSI est obligatoire pour toute réinscription en 3^e année. Il doit être constitué de 2 docteurs dont un HDR. La coordination est effectuée par les laboratoires de recherche.

NB. Les membres du CSI d'un doctorant peuvent, le cas échéant, faire partie de son jury de thèse.

Le Bilan est globalement positif et la stabilité du dispositif est souhaitable.

4/ Budget

Le tableau récapitulatif du budget 2017 est présenté.

70% des dépenses sont consacrés à la formation des doctorants. L'ED participe aux missions des doctorants (journées d'études, colloques...) en complément de l'aide apportée par les laboratoires. Les aides forfaitaires utilisées jusqu'à présent sont validées par le conseil : 120€ pour un déplacement en France et 250€ pour un déplacement à l'étranger. L'ED ne finance ni la publication ni l'impression des thèses.

5/ Plan de formation 2017-2018

La liste des 9 formations proposées par l'ED est présentée. Pour la prise en compte des formations suivies hors catalogue (du CODO ou de l'ED), une grille d'équivalence horaire est soumise à l'approbation du conseil. Il est acté que la participation aux séminaires de l'unité de rattachement du doctorant ne doit pas être prise en compte dans le volume horaire de la formation.

6/ Règlement intérieur ED

- Certaines modifications sont rendues nécessaires par la publication du nouvel arrêté sur la formation doctorale. La trame commune à toutes les EDs a été élaborée par le collège doctoral. La DAJI devrait rapidement examiner les modifications apportées pour un passage en CR en février.
- Proposition est faite par la directrice de l'ED de nommer la directrice de la MMSH comme représentante de l'établissement dans le prochain conseil.
- Une discussion s'engage à propos des thèses sur travaux dont le conseil décide de permettre la réalisation au sein de l'ED 355. Les modalités de ces thèses devront être précisées ultérieurement dans le règlement intérieur.

7/ Réflexion sur un convention PHD Sciences de l'Antiquité avec Université Cà Foscari de Venise.

Il s'agirait de créer un doctorat conjoint en Sciences de l'Antiquité associant AMU et l'Université Cà Foscari de Venise. Ce partenariat, qui s'étendrait sur 3 ans, impliquerait une offre de formation commune et un contrat doctoral annuel par établissement. Une réserve est émise par les membres du conseil concernant les contrats doctoraux prévus par la convention. Etant donné la pression actuelle sur les financements, le conseil ne peut

s'engager à réserver trois contrats consécutifs à ce partenariat. Une discussion doit être engagée avec le partenaire sur ce point.

Séance levée à 13h20.

Compte rendu rédigé par Sylvie Milhet et validé par Sabine Luciani